

REUNION REGIONALE DU CADRE INCLUSIF SUR LE BEPS POUR LES PAYS FRANCOPHONES



3^{ème} réunion régionale du Cadre inclusif sur le BEPS pour les pays francophones 15 - 17 octobre 2019, Saly, Sénégal

Déclaration des co-présidents

La troisième réunion régionale du Cadre inclusif sur le BEPS pour les pays francophones, organisée par la Direction générale des impôts et des domaines (DGID) du Sénégal, en partenariat avec l'OCDE et le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), s'est tenue du 15 au 17 octobre 2019 à Saly (Sénégal). Cette rencontre fait partie d'une série de réunions offrant aux représentants de différentes régions du monde la possibilité de faire connaître leurs points de vue et d'apporter leurs contributions aux travaux du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS, dans un cadre régional.

La réunion a rassemblé plus de 50 participants issus de 13 pays membres du CREDAF (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Maroc, Mauritanie, Sénégal, et Tunisie), d'organisations régionales et internationales, d'agences techniques de coopération, de la communauté des affaires, de la société civile et du monde universitaire.

Dans ses propos liminaires, M. Aziz Gueye, Coordonnateur de la DGID du Sénégal, s'est félicité que « *cette rencontre s'inscrive dans une démarche participative et inclusive et permette aux pays en développement de faire entendre leur voix sur les travaux portant sur les défis fiscaux liés à la numérisation de l'économie* ».

De son côté, M. Jean Marc Niel, Secrétaire général du CREDAF, a souligné « *l'importance des réunions régionales pour établir un cadre d'échange d'expériences entre les pays membres du CREDAF et la volonté commune d'ouverture et de dialogue en vue de répondre aux défis fiscaux posés par l'économie numérique* ».

Les travaux ont été co-présidés par M. Amadou Abdoulaye Badiane, Directeur de la législation et de la coopération internationale à la DGID du Sénégal, et M. Daniel Bickoe, Chef de la cellule des relations fiscales internationales à la Direction générale des impôts du Cameroun.

Les co-présidents se sont félicités de la participation nombreuse des représentants du monde des affaires, de la société civile et du monde universitaire et les ont encouragés à partager leur point de vue ainsi que leurs préoccupations sur les sujets mis à l'ordre du jour.

Cette réunion régionale a notamment offert l'opportunité :

- de présenter les récents développements relatifs à la mise en œuvre des normes minimales BEPS et permettre aux participants de partager leurs expériences et d'échanger sur les défis auxquels ils sont confrontés dans ce cadre ;
- de présenter l'état d'avancement des travaux sur les deux piliers du programme de travail adopté par le Cadre inclusif en vue de l'élaboration de solutions consensuelles aux défis fiscaux posés par la

numérisation de l'économie d'ici à 2020 (ci-après « le programme de travail »), y compris la proposition récente du Secrétariat concernant une « approche unifiée » sur le pilier 1 ;

- de discuter en détail des différentes composantes de l' « approche unifiée » sur le pilier 1 (à savoir le montant A, B et C), y compris de cas pratiques illustrant l'application et les variantes possibles de ce modèle ;
- d'évoquer l'importance de la participation des pays en développement aux travaux du Cadre inclusif, notamment de l'opportunité d'une concertation des pays membres du CREDAF visant à identifier des positions et préoccupations communes ainsi que les moyens de les faire valoir ;
- de discuter de cas pratiques portant sur les déclarations pays par pays (action 13 du projet BEPS) et les régimes fiscaux préférentiels (action 5 du projet BEPS) afin de mieux appréhender ces deux normes minimales BEPS;
- de présenter les différentes initiatives de l'OCDE en matière de renforcement des capacités des administrations fiscales des pays en développement notamment l'initiative conjointe OCDE/PNUD Inspecteurs des impôts sans frontières et la nouvelle offre de formation en ligne en matière de fiscalité internationale;
- d'échanger sur les travaux sur les boîtes à outils développées par la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, notamment celle relative aux incitations fiscales ainsi que celle portant sur les difficultés d'accès aux données comparables pour les analyses de prix de transfert; et
- de comprendre les priorités des pays membres du CREDAF et leurs attentes spécifiques en termes de renforcement des capacités et de formation.

Les principaux messages clés :

- Les participants se sont félicités des travaux menés par le Cadre inclusif en vue d'élaborer une solution consensuelle aux défis fiscaux posés par la numérisation de l'économie. Ils se sont réjouis des avancées réalisées sur les deux piliers du programme de travail, notamment des efforts déployés par le Secrétariat de l'OCDE pour proposer les contours d'une approche unifiée sur le pilier 1 susceptible de permettre l'émergence d'une solution unifiée. Conscient de l'urgence de la situation et des risques associés à la prolifération de mesures unilatérales, ils ont réitéré leur soutien aux travaux en cours (notamment la recherche de méthodes simplifiées) et souligné la nécessité pour les juridictions membres de se concerter en vue de développer des approches ou positions communes ;
- Les participants ont souligné l'importance de continuer à travailler sur le modèle proposé, et notamment les questions en suspens concernant (i) la localisation des ventes (ou du marché) et la source des revenus pour les modèles d'affaires multi-faces (reposant sur la participation des usagers) ; (ii) le calcul, l'administration et le recouvrement d'un impôt dû par des entreprises sans présence physique sur le territoire de la juridiction exerçant le droit d'imposition (et les implications en terme d'obligations documentaires et d'échange d'informations) ; (iii) la définition de formules ou méthodes de calcul différenciées pour tenir compte de la valeur des utilisateurs dans certains modèles d'affaires du numérique ; et (iv) les différentes options pour tenir compte des pertes résiduelles d'une entreprise multinationale ;
- Les participants ont également mis en avant l'importance de clarifier l'étendue de l'exclusion des industries extractives du champ d'application du nouveau droit d'imposition (montant A), et les avantages significatifs attendus d'un régime de rémunération fixe de certaines activités de commercialisation et de distribution (montant B) ;

- Les participants ont par ailleurs salué les travaux portant sur le Pilier 2 appelé « proposition Globe » et souligné l'importance d'assurer une bonne coordination des règles, tout en marquant leur préférence pour la règle des paiements érodant la base d'imposition sur celle de l'inclusion des revenus ;
- Les participants se sont félicités de leur meilleure compréhension de la norme minimale relative aux pratiques fiscales dommageables et mesurent la nécessité de s'y conformer au regard des exigences du Forum sur les pratiques fiscales dommageables et de l'Union européenne ;
- Certains pays membres du CREDAF ont fait part de leur souhait de bénéficier d'une assistance technique et financière en vue de la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements. La représentante d'Expertise France a souligné à cet égard la possibilité d'accompagner les pays qui exprimeraient des besoins en la matière, dans le cadre de programmes de modernisation et de digitalisation des administrations fiscales ;
- Les pays membres du CREDAF ont manifesté un intérêt pour l'initiative conjointe OCDE/PNUD Inspecteurs des impôts sans frontières dont certains d'entre eux bénéficient déjà. Ils se sont également montrés très intéressés par la nouvelle offre de formation en ligne en fiscalité internationale proposée par l'OCDE et par les boîtes à outils élaborées par la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales .

Conclusion

Cette réunion régionale a été l'occasion pour les participants de contribuer de manière effective aux discussions relatives aux défis fiscaux posés par la numérisation de l'économie et à la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS, alimentant ainsi les travaux du Cadre inclusif. Les participants ont fait part de leur satisfaction de partager leur point de vue, expérience et préoccupations sur ces questions importantes. Ils ont également accueilli avec satisfaction les initiatives de renforcement des capacités proposées par l'OCDE pour appuyer leurs efforts de mise en œuvre des mesures issues du projet BEPS en vue de protéger leur base d'imposition.